

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE ?

PRIX

DU JOURNAL,

DE L'ABONNEMENT

Rue Perez Castellanos 162.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on adressera les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD propriétaire gérant

2 PATACONS par mois.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

QUESTION D'ITALIE.

PRESIDENCE DE M. ARMAND MARRAST.

Séance du 11 mai 1849.

(Suite et fin.)

M. le général Tartas, — qui avait couru au devant de l'orateur pour le féliciter, retourne à sa place en disant : Voilà le langage d'un bon et d'un vrai soldat.

M. Dupont (de Bussac). — Je ne conçois pas cet amour-propre qu'ont certaines personnes de prétendre se réserver en quelque sorte, dans cette enceinte, le monopole du patriotisme.

Plusieurs membres à gauche. — Très bien !

M. Dupont (de Bussac). — Croit-on que parce qu'on porte une épaulette on a dans l'âme des sentiments plus Français ?

Tous ces généraux qui viennent réclamer en quelque sorte pour eux seuls le droit d'admirer le courage de nos soldats..... (rumeurs diverses) devraient savoir que du temps de la Convention les représentants savaient leur montrer le chemin de la victoire. (Exclamations à droite)

Une voix. — Et de la guillotine aussi !

M. Dupont (de Bussac). — Qu'ils sachent donc encore que de nos jours, si le pays était menacé, ils trouveraient à leur côté, peut être devant eux, plus d'un représentant. (Bruits divers.)

M. le général Tartas. — Devant, pas souvent !

Quelques membres. — Comment, pas souvent ?

M. le président. — Il vient d'échapper à M. Tartas une expression....

Plusieurs membres. — M. Tartas a dit : « Devant, pas souvent ! »

M. le président. — C'est différent.... Je voulais faire observer à M. Tartas qu'il avait, précisément devant lui M. Bixio. (Très bien !)

M. Dupont (de Bussac). — M. le ministre de la marine est venu, au nom de ses collègues, verser des larmes sur le sang répandu par nos soldats.

A droite. — Allons donc ! C'est de mauvais goût !

M. Dupont (de Bussac). — Si il pouvait lire au fond de nos âmes, il y trouverait, je crois, des regrets aussi profonds que les siens. Seulement, ses regrets à lui et les regrets de ses collègues doivent être peut être encore plus profonds, car c'est à leur politique, à leur politique que je ne veux pas qualifier, que le malheur est dû. (Approbation à gauche.)

Soyez, dit l'orateur en terminant, médiateurs à main armée, assistez aux débats qui éparent dans ce moment-ci le peuple romain de son ancien gouvernement, tâchez de protéger la liberté, et bientôt nos soldats, au lieu d'assister à des guerres qui leur sont aussi pénibles qu'à vous vous remercieront de la mission que vous leur donnerez. (Bruits divers.)

Voix nombreuses à droite. — L'ordre du jour.

M. le Président. — M. Jules Favre a demandé que l'Assemblée se retirât dans ses bureaux pour nommer une commission. D'autre part, on demande l'ordre du jour. L'ordre du jour ayant toujours la priorité, c'est l'ordre du jour que je vais mettre aux voix.

Plusieurs membres à droite. — Nous demandons le scrutin de division.

D'autres membres à gauche. — Nous le demandons aussi !

Un grand nombre de membres se lèvent à droite et à gauche.

M. Ernest de Girardin. — Et le vote à la tribune !

M. le Président. — Plus de vingt membres demandent le scrutin de division, il va y être procédé. On votera à la tribune.

Pendant le vote, M. Napoléon Bonaparte monte à la tribune, tenant à la main son billet bleu contre l'ordre du jour; il affecte de le faire voir aux représentants qui siègent à droite. De vives exclamations s'élèvent de ce côté.

Une voix à droite. — Un proche parent du président de la République ne devrait pas se glorifier d'un pareil vote !

Autres voix. — Il vaudrait mieux s'abstenir !

M. Napoléon Bonaparte. — J'espère que parmi toutes les personnes qui ont manifesté tout à l'heure leur désapprobation sur mon vote, une d'elles aura le courage de se nommer.

M. le Président. — Personne ne peut prendre la parole pendant un scrutin. Mais je déclare la manifestation qui vient de se produire dans une partie de l'Assemblée, indécente et inconvenante. Si j'avais pu distinguer ceux qui y ont pris part, je les aurais immédiatement rappelés à l'ordre (Agitation)

Le scrutin continué et présenté par son dépouillement ce résultat !

Nombre des votans..... 621

Majorité absolue..... 311

Bulletins blancs pour l'ordre du jour.... 329

Bulletins bleus contre..... 292

L'ordre du jour est adopté à une majorité de 37 voix.

(Vive sensation.)

M. Millard. — Que Dieu protège la République !

Une voix à droite. — Ce vote la protège plus que vous ne pensez.

DEMANDE DE POURSUITES CONTRE UN GENERAL.

M. le Président. — J'ai lu hier une proposition de M. Rabaud Larivière, laquelle, aux termes du règlement, devrait être renvoyée au comité de législation; mais son auteur en demande le renvoi aux bureaux. D'après le règlement, c'est à l'Assemblée à prononcer. Je vais donner lecture de la proposition.

« L'Assemblée Nationale autorise son président à requérir des poursuites, conformément à la loi, contre le général coupable de désobéissance à l'article 6 du décret du 11 mai 1848. »

M. Léon de Maleville. — Que l'on mette au moins accusé et non pas coupable.

M. Taschereau. — Ce vote sera la condamnation de M. le président.

M. le Président. — Je n'ai jamais, quant à moi, demandé l'accusation et la poursuite de qui que ce soit; je m'en suis rapporté à l'appréciation de M. le ministre de la guerre.

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle ne renvoie pas la proposition aux bureaux.

M. le Président. — En conséquence, la proposition est renvoyée au comité de législation. (On rit.)

DEMANDE DE MISE EN ACCUSATION CONTRE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LES MINISTRES.

Une autre proposition a été déposée par cinquante neuf membres qui sont : MM. Ledru Rollin, Victor Considérant, Auguste Medal, Durand Savoyat, Renaud (de Ière) Jeandeau, A. Cément, Etienne Arago, V. Chaffour, Lasteyras, Bruckner, Charles Kestner, Isidore Buvignier, Carlos Forel, Hingray, Amedée Bruys, E. Mémand, Cholot, Ferdinand Gambon, Deville, E. Baune; P. Lefranc, Démosthènes Olivier, Pelletier, Mornéry, Ronjat, Martin Bernard, Reynaud Logardette, David (d'Angers), Cesar Bertholon, Terrier, Madet, Breymand, Vignerte, Ferdinand Flocon, F. Signard, Benoit, Greppo, V. Pegot-Ogier, Dautre, Bravard Toussaint, P. Joigneaux, G. Calès, Azern, Fawtier, Brard, Audry de Poyraveau, Ch. Kœnig, Yves, Ed. Goxin, Lamennais, V. Schœlicher, Agricol Perdiguier, Pierre Leroux, Duroux, Delbetz, Joly (de la Haute Garonne), J. Saint Gaudens et Auguste Mie.

Voici le texte de cette proposition :

« L'Assemblée Nationale, vu l'ar. 5 de la Constitution, ainsi conçu :

« La République Française respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne, n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple ; »

« Considérant que le pouvoir exécutif ayant obtenu de l'Assemblée Nationale l'autorisation d'envoyer une expédition en Italie pour y protéger la liberté, a dirigé cette

expédition contre une République issue du suffrage universel, et a employé les forces de la France contre la liberté du peuple romain ;

« Considérant que cet acte odieux constitue au premier chef une violation flagrante de la lettre et de l'esprit de la Constitution, une trahison flagrante des intérêts de la République Française et de la démocratie européenne,

« L'Assemblée Nationale décrète :

« Le citoyen Louis Bonaparte, président de la République, les citoyens Odilon Barrot, Buffet, Lacrosse, Rullière, de Tracy, Passy, Drouyn de L'huys, de Falloux et Faucher, ses ministres, sont accusés d'avoir violé la Constitution et décrétés d'accusation. »

M. le Président. — Je consulte l'Assemblée sur le renvoi de cette proposition dans les bureaux.

Voix dans les diverses parties de la salle. — Le scrutin de division !

M. Odilon Barrot. — Non !... non !... non !...

M. Flocon. — C'est nous qui le demandons.

M. le Président. — Vingt membres ayant demandé scrutin de division, il va être procédé à la tribune.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votans..... 526

Majorité absolue..... 264

Bulletins blancs pour l'adoption..... 138

Bulletins bleus contre..... 388

La proposition de renvoi dans les bureaux est rejetée à une majorité de 250 voix; elle est renvoyée au comité de justice.

(Journal des Débats.)

AFFAIRES DE LA PLATA.

Nous avons analysé les cinq phases dans lesquelles M. J. Lelong démontre, dans sa brochure, tous les intérêts de la France gravement compromis au Rio de la Plata; et on aura reconnu, comme lui, l'urgence d'en finir avec une question qui tient en échec notre diplomatie, et jette dans la ruine nos rapports commerciaux avec ce pays. Nous terminerons l'analyse de ce travail intéressant, par quelques considérations propres à appeler l'attention des hommes sérieux, sur l'extrême importance qu'il y a aujourd'hui de considérer l'Amérique en général et le Rio de la Plata en particulier, comme un foyer de prospérité pour l'Europe.

C'est en élevant ainsi la question de la Plata au-dessus de tous les intérêts secondaires, au-dessus de l'esprit de coterie ou des passions mauvaises, qui ont voilé la vérité jusqu'à ce jour, qu'on pourra lui assigner la véritable place qui lui appartient dans les conseils de la politique européenne.

Mais nous ne nous livrerons pas à ces considérations si graves, sans avoir dit un mot des nombreuses pétitions qui viennent à la suite de la brochure de M. Lelong.

Cinq pétitions récemment adressées à l'Assemblée nationale appuient le travail consciencieux du délégué de la population française de Montevideo, sans compter les innombrables adresses qui encombrant les cartons ministériels sur la même question.

La première émane des résidents français de Montevideo, et les 2.906 signatures qui la couvrent indiquent suffisamment l'intérêt qu'elle inspire. M. Lelong en publie des extraits propres à en faire connaître l'esprit; aussi nous bornerons-nous à en rapporter le dernier paragraphe.

« Pleins de confiance, d'ailleurs, dans le gouvernement de la France, disent les pétitionnaires, nous attendons, avec calme et résignation, sa décision souveraine et, quelle que soit la politique qu'il juge à propos d'adopter dans la Plata, nous jurons de nous y conformer. »

Tel est le langage modéré que tiennent ces hommes qu'on a représentés comme une tourbe de factieux, esprits inquiets et turbulent, disait-on, dont l'exaltation avait causé à la France tous les embarras que sa politique éprouve au Rio de la Plata !

Après six années de dangers, de combats et de misères telles, que nos plus mauvaises journées de juin pou-

vent seules en donner une idée précise, voilà comment s'expriment nos infortunés compatriotes, en s'adressant à la France. Assurément, il ne fallait pas moins que les cruelles épreuves d'une guerre si longue, pour faire apprécier, à leur juste valeur, la noble confiance et la résignation de nos résidents de Montevideo envers les représentants de leur pays; et l'on peut dire que le courage ferme, constant d'une si terrible lutte fait ressortir, avec éclat, la dignité de leur abandon et de leur espérance dans l'esprit qui anime la France.

Pour faire comprendre toute la force de cette assertion et depeindre les angoisses qui torturent cette population malheureuse, il faudrait un pinceau habitué à tracer largement les lignes de ces grands tableaux renouvelés des plus cruels désastres dont l'antiquité offre de rares exemples. Car ce qui s'est passé dans Montevideo, depuis 1843, n'est écrit dans aucune histoire; et cependant il est indispensable de transcrire rapidement les premiers jours de cette lutte gigantesque du désespoir contre la force victorieuse.

L'armée montevidéenne avait reçu un échec grave qui livrait le pays à l'armée argentine. Celle-ci avançait triomphante, à peine contenue par les débris des troupes montevidéennes habilement rassemblées. Cet obstacle était impuissant contre la marche de l'invasion argentine qui vint planter ses tentes devant la capitale consternée.

A ce moment suprême, un cri de désespoir résonne de rue en rue, de maison en maison, de pavé en pavé: Aux armes! aux armes! et la mère revêt son fils de l'armure des combats; aux armes! et l'épouse présente ses enfants à leur père, et lui dit: Cours, va les défendre; aux armes! et la jeune fille en pleurant attache l'épée à la ceinture du père, du frère, du fiancé.

Le sort en est jeté, et la question se pose nettement: Être ou ne pas être.

Mais Montevideo renfermait, dans ce moment, plus de 50 mille habitants, y compris quelques rares débris des six mille familles venues de la campagne dans laquelle un désert s'interposait, par cette retraite en masse, entre les vainqueurs et les vaincus. La marche de ces derniers demeurait jalonnée par les cadavres des vieillards, des femmes, des enfants, qui succombaient aux fatigues de cette cruelle transmigration faite sous le soleil de l'été, sans trêve, sans repos, de jour, de nuit, presque sans nourriture, sans vêtements...

Dans cet état, l'armée de siège occupa la langue de terre qui fait de Montevideo une presqu'île, et, la ville aux abois, sans magasins, sans provisions, fut bientôt réduite à la plus horrible disette. Le typhus, le scorbut, la désolaient en tous sens, et des sacrifices inouis de la part des habitants aisés suffisaient à peine aux affreuses misères des indigents, parmi lesquels la population venue des campagnes présentait le tableau de tout ce que le malheur a de plus déchirant.

Cependant un mur de briques s'était élevé, comme par enchantement, devant les assiégeants, un simple mur et un fossé qu'un enfant pouvait franchir. Point d'arsenal, aucunes munitions; mais de nombreuses pièces de canon servaient de bornes dans les rues de la ville; on les arrachait, on les montait, on les plaçait sur le mur de briques, tandis que, de toutes parts, on fabriquait de la poudre, on fondait des balles, des boulets, même des obus. Tous les jours, les moyens de défense s'accroissaient, s'organisaient et, avant cinquante jours, plus de cent pièces d'artillerie défendaient la ville assiégée, malgré le feu incessant des guérillas. Les morts étaient rapportés en triomphe dans la ville: les blessés regus et soignés dans toutes les maisons. Alors eut lieu un de ces élans admirables qui naissent spontanément dans les grandes calamités publiques: les dames de Montevideo organisèrent à leur frais un hôpital destiné à recevoir les blessés: elles veillaient, tour à tour, aux soins qui leur étaient prodigués. Le soir, dans toutes les familles, au lieu des ébats habituels et folâtres de la tertulia autour de la table à thé, la veillée se passait à préparer de la charpie, à couper des bandes de linge, en racontant les traits de courage ou les actes de dévouement qui surgissaient à chaque instant du jour. Au lendemain, ces préparatifs charitables servaient à penser les blessures du fils, du père, même de l'ennemi tombé prisonnier et qui pouvait être un frère, un ami dans cette terrible guerre...

Non, jamais, dans une si grande calamité, aucun peuple n'a donné l'exemple de plus de courage, de plus de bienfaisance, de plus de résignation.

Cependant Montevideo était un gouffre où bouillaient tous les besoins, toutes les souffrances, toutes les exaltations mêlées. La faim, surtout, cette mauvaise conseillère, la faim sévissait avec toute la vigueur d'un changement brusque, violent, qui avait transformé, en

vingt-quatre heures, cette fourmillière de travailleurs actifs en une multitude affamée et oisive.

C'est dans des circonstances aussi exceptionnelles qu'eut lieu l'armement en masse des Français de Montevideo.

Assurément ce fut un grand malheur que nul ne saurait déplorer davantage que ceux là mêmes qui en subissent, depuis plus de six ans, les douloureuses conséquences. Mais qu'on se représente le tableau déchirant qu'offrait la ville assiégée; qu'on apprécie, sans passion, l'essor donné à tant d'exaltations souffrantes, par la mesure imprudente de l'autorité française qui appela les Français aux armes, dans ce moment si critique; qu'on s'imagine, si c'est possible, l'effet produit par le décret imprudent du chef des assiégeants qui, au lieu de rassurer notre population frémissante sous les besoins et la souffrance, la provoquait par des menaces au moins intempestives... et on comprendra sans peine, qu'à moins d'être des anges, les Français de Montevideo devaient fatalement se ruer dans la voie de vie ou de mort. Mourir ne fut plus rien pour eux; vivre dans les tortures qu'on vient de voir, était bien pire que la mort;

Alors s'organisa la Legion Française. Décimée par une lutte de six années, elle vient, aujourd'hui, dire à la France: "Quelle que soit la politique qu'adopte le gouvernement, nous jurons de nous y conformer."

Mais sont-ce bien là ces hommes qu'on a dépeints sous des couleurs si noires, si fausses, même si cruelles, eu égard à la situation qui leur était faite?

Non, cette population n'a pas démérité de la mère-patrie, car elle n'a failli qu'à son propre intérêt, poussée qu'elle a été par le désespoir à prendre les armes pour la défense des biens les plus chers: la famille, la propriété! Et, si le siège de Montevideo n'a pas d'exemple dans l'histoire moderne, les Français qui défendent cette ville sont un exemple effrayant de souffrances et de douleurs telles que nulle histoire n'en peut offrir de semblables. Cet exemple, unique dans les fastes de notre diplomatie, prouve tout ce que peut produire de désastre et de ruines une mauvaise politique ou l'action d'agens au-dessous de leur mission.

Eh quoi? si jamais la France s'est vue blessée dans son orgueil le plus légitime, blessée dans sa dignité, n'est-ce pas le jour où des milliers de Français ont affronté, sur la terre étrangère, les chances terribles de leur dénationalisation?

Pourquoi? Parce qu'ils avaient perdu toute foi, tout espoir dans la politique de leur gouvernement; politique sans consistance dans ses bases, parce qu'elle n'avait pas un but national.

Telle est la morale de la pétition des 2,906 Français de Montevideo qui, réduits aux plus extrêmes nécessités, demandent aujourd'hui à leur pays: la vie sauve, ou bien la mort préférable pour eux aux angoisses qui les torturent, qui les déciment, eux, leurs femmes, leurs enfants. Et la France, à ces long cris de douleur, resterait sourde, muette, aveugle? — Ce n'est pas possible.

(Courrier Français.)

MONTÉVIDEO.

18 AOUT 1849.

Nous comprenons parfaitement les cris de rage que pousse le DEFENSOR; il nous paraît tout naturel que le vote de l'Assemblée Nationale, le fâche tout rouge, et qu'il exhume des égouts où il se vautre, toutes les calomnies atroces, toutes les invectives stupides, tous les misérables outrages, dont il poursuit les orateurs et les écrivains français. Il fait son métier. Moitié par instinct, l'autre moitié pour de l'argent, il doit détester ces Européens, mais surtout ces français qui ont contribué à chasser son maître, et qui élevaient leurs prétentions jusqu'à vouloir défricher ces vastes plaines, utiliser ces magnifiques cours d'eau, et repandre sur ce beau sol les arts et l'industrie, qu'ils apportaient de leur pays, d'où la concurrence ou l'ambition les exilaient. Oui! nous comprenons la colère du DEFENSOR, car le tigre chassé de son aire, a bien le droit de se retourner, et de déchirer le hardi mais imprudent chasseur qui le traque.

Mais, ce que nous aurions peine à comprendre, si nous ne savions de quoi est capable l'or que Rosas prodigue à pleines mains à son agent Sarratea, qui s'en sert pour séduire des hommes qui se sont agenouillés devant toutes les hontes et ont encensé toutes les turpitudes du régime déchu en France, ce que nous aurions peine à comprendre, disons nous, c'est qu'il se soit trouvé un écrivain à Paris, et un autre Havre, assez peu soigneux de leur hon-

neur, pour prendre la défense de Rosas. Nous sommes loin de nous en plaindre, notre cause ne peut que gagner en moralité à ne pas les avoir dans nos rangs. Leurs outrages nous honorent, leurs insultes ont grandi la cause que nous défendons, comme leurs encens l'aurait souillée, comme leur concours l'aurait perdue.

Cependant nous ne pouvons le dissimuler, nous aurions aimé à trouver chez nos adversaires, cette urbanité, ce calme et cette dignité, qui distinguent les journalistes français, au lieu de ces insinuations perfides, de ces injurieuses épithètes qui n'ont servi qu'à mieux prouver l'absence de toute vérité, l'ignorance égoïste, et le manque de force morale de la Presse et du Courrier du Havre.

Il est difficile de comprendre, qu'un écrivain de cœur et de conviction, puisse être assez aveuglé par la passion pour ne voir chez ses adversaires, que des intrigans, des aventuriers et des gens sans aveu. Quand, un journaliste en est venu là, c'est que chez lui il y a parti pris de mentir, il édite alors de mensonges pour lesquels il est bien payé.

Le Courrier du Havre, renchérissant sur son confrère de Paris, ne s'est pas contenté, d'insulter à trois mille lieues, ceux que le dictateur a voués à ses dégoûtantes calomnies. Il s'est attaqué au digne rédacteur en chef du Journal du Havre. Après avoir inutilement fouillé dans la vie de cet honorable citoyen, qui jouit au Havre d'une juste popularité, fruit de ses consciencieux travaux en faveur de la cause démocratique; après avoir vainement compulsé tout ce qu'il a écrit, sans pouvoir trouver un acte repréhensible, une ligne, un mot qui pût lui être reproché, Le Courrier de la Calomnie, a procédé à l'égard de M. Gaffney, par insinuations à l'usage des jésuites que le Courrier a longtemps servis. Vouant comme l'on dit vulgairement: jeter la pierre et cacher la main, ses lâches attaques lui ont attiré de la part de son loyal adversaire, la réponse suivante qui livre le nom du rédacteur en chef du Courrier du Havre au mépris de tous les hommes de cœur.

L. F....

A. M. TH. LECHEVALLIER.

REDACTEUR EN CHEF DU "COURRIER DU HAVRE."

Havre, le 23 avril 1849.

Monsieur,

Depuis que vous avez pris la rédaction du Courrier du Havre, vous n'avez cessé de poursuivre mon prédécesseur d'abord, moi ensuite, de la plus déloyale polémique. Vous avez été plus loin avec moi: vous avez attaqué mes mœurs, ma vie privée. J'ai sollicité, sous toutes les formes, les réparations que l'honneur exigeait. Je n'ai rien obtenu. — Je vous appelais sur un terrain qui vous est inconnu. — Mais, vous avez dû vous en apercevoir, je suis aussi tenace que vous. Aussi, vous ai-je fait remettre, samedi, la lettre que je transcris ci-dessous; vous m'en avez retournée, en refusant d'y répondre; je suis autorisé à la publier aujourd'hui. Chacun appréciera les motifs de votre refus et jugera, par là, de la valeur de vos attaques.

B. GAFFNEY.

Rédacteur en chef du Journal du Havre.

Monsieur Théodore Lechevallier,

Dans un article publié par le Courrier du Havre d'avant hier, sur les affaires de la Plata, on remarque le passage suivant qui, venant immédiatement après plusieurs citations d'un article du Journal du Havre, ne peut s'adresser qu'à moi.

" Ces plates injures stéréotypées, cette polémique qui doit nécessairement se ressentir de quelque lieu que frôle quente son auteur, ne sont pas des argumens."

Puisque vous persistez à revenir, par voie d'insinuation, sur le chapitre de mes mœurs et de mes fréquentations, vous ne trouverez pas surprenant que je vienne vous sommer de justifier ces accusations qui, pour être indirectes, n'en sont pas moins blessantes. — Pour cela, il se présente un moyen tout simple que je vous soumets.

Au mois de septembre dernier, vous m'avez proposé de saisir un tribunal, composé d'amis que chacun de nous désignerait de son côté, de la contestation survenue entre nous. — C'était un moyen de me refuser la réparation que je vous demandais; moyen commode, prudent, pacifique, peu dangereux, qui m'a donné tout de suite le tirant d'eau de votre intrépidité. A cette époque, ne vous connaissant pas encore tout-à fait, je ne crus pas devoir accepter, car il me semblait qu'une question pareille devait se vider sur un autre terrain.

Aujourd'hui, la question n'est plus la même; il ne s'a-

git plus d'une affaire d'honneur; mais simplement d'une affaire de moralité privée.

Voici donc la proposition que je vous fais.

Nous choisirons des arbitres; vous en désignerez deux, moi autant. Je livrerai à leurs investigations les plus sévères les années de ma vie qui se sont écoulées depuis votre arrivée au Havre, ma vie tout entière, si vous le voulez; vous ferez de même. — Vous les renseignerez sur mon compte, puisque vous paraissez si bien au courant de mes habitudes; j'userai du même privilège en ce qui vous concerne. Les faits révélés par cette enquête seront rendus publics. On verra alors de quel côté se trouvent le désordre et l'immoralité.

De deux choses l'une :

Où vous n'accepterez pas cette épreuve, et alors vous serez reconnu que vos insinuations étaient calomnieuses ;

Où vous l'accepterez, et je me flatte alors de démontrer que, moins que personne, vous avez le droit de vous permettre certaines insinuations.

J'attends votre réponse.

Monsieur votre beau père lui même sera, si vous le voulez, sera un de ceux que je choisirai pour qu'il prononce sur notre moralité respective. — Je me fais fort de lui fournir, sur le compte de son gendre, des renseignements assez complets pour éclairer sa religion comme juge, et pour satisfaire sa sollicitude comme père.

A vos insinuations, hypocrites et malveillantes, je répondrai, pour le présent, par une profession de foi qu'aucune des actions de ma vie n'a démentie; j'ai du mépris pour les hommes sans mœurs; de la pitié pour les gens sans cœur; du dégoût pour les écrivains sans convictions, et du dédain pour les adversaires sans loyauté.

Avant de rendre cette lettre publique, je désire connaître votre réponse; vous croirez donc sans doute devoir me la faire parvenir sans le moindre délai.

En attendant que le Tribunal d'Honneur, que je demande, ait décidé quels sentiments on doit avoir pour vous.

« Je souscris, sans autre préambule, cette épître de mon nom. »

B. GAFFNEY.

LE PHARE COMMERCIAL.

Tel est le titre d'un nouveau journal qui se publie à Paris, depuis le mois d'avril dernier et dont nous venons de recevoir le premier numéro.

Cette feuille, exclusivement consacrée aux intérêts commerciaux de la France, se propose de publier une série d'articles sur la question de la Plata, au point de vue de l'intérêt commercial, et elle débute par celui que nous reproduisons dans nos colonnes, en félicitant les rédacteurs du Phare Commercial d'avoir si bien compris l'importance de cette malheureuse question; de la solution de laquelle doit résulter véritablement, le progrès rapide ou la décadence la plus désolante de notre commerce et de notre influence dans ces parages.

Nous remarquons dans l'exposition de principes des fondateurs du Phare Commercial le paragraphe suivant :

« L'école économique à laquelle nous appartenons est celle à laquelle la plupart de nos chambres de commerce, l'élite de nos négociants, de nos fabricants, de nos armateurs, se sont hautement ralliés dans ces derniers temps, et qui a pris pour drapeau la défense de notre industrie nationale. »

S'il en est ainsi, nous ne pouvons pas douter de la sollicitude que notre belle cause inspire aux intelligents rédacteurs du Phare Commercial, et nous les en remercions bien sincèrement au nom des braves défenseurs de Montevideo.

Les journaux de Rosas et d'Orbe diront-ils encore que ce nouvel antagoniste a été gagné par l'or de la fantastique société Lafone, ou des Sauvages Unitaires?..... Qu'ils se rendent donc à l'évidence et qu'ils cessent une bonne fois de nous débiter de pareilles niaiseries, qui, au surplus, ne trompent plus personne aujourd'hui, du moins parmi les gens de bon sens.

QUESTION DE LA PLATA,

AU POINT DE VUE

DE L'INTERET COMMERCIAL DE LA FRANCE.

Parmi les nombreuses questions qui intéressent le commerce extérieur de la France, il en est une toute d'actualité, de la plus haute importance, qui vient éveiller notre sollicitude, et s'offrir à nos regards.

Nous voulons parler de la question de Montevideo, considérée sous le rapport commercial, et qui intéresse à un aussi haut degré, les fabricants, industriels et importateurs de la capitale, puisque 16 millions des marchandises françaises expédiées dans ce pays, avant le siège de Montevideo, par Orbe, provenaient de l'industrie parisienne.

A partir de cette époque, notre commerce s'est tout d'un coup ralenti, les transactions se sont arrêtées, les paiements ont cessé de se faire; plusieurs maisons françaises ont même été obligées, pour plus de sécurité, d'expédier leurs marchandises à l'adresse de maisons anglaises, malgré la juste susceptibilité du commerce français.

On ne peut facilement se faire une idée de ce que serait aujourd'hui le chiffre de la population française dans ces contrées, si la France dût hardiment tenu la main à l'exécution du traité du 29 octobre 1840, en empêchant l'envahissement de la République orientale par les hordes indisciplinées de Rosas, semant, partout sur leur passage, la terreur et la mort.

Il est du reste facile de juger de la rapide progression de l'émigration française par les chiffres suivants, puisés à des sources authentiques. (Appel à la France, brochure de M. Lelong, consul général, avril 1849.)

En 1836, le nombre des émigrans était de	998
1837, et 1838 s'est élevé à	2 761
1839, et 1840, d°	3 004
1841, et 1842, d°	9 031

Total pendant 7 ans 15 801

Aussi, de cette époque 1837 à 1842, notre commerce avait-il pris une extension considérable, puisque dans cette dernière année il atteignit le chiffre de 40 millions. Que concure de ces chiffres? Que si l'ordre et la tranquillité de ce pays n'eussent point été troublés, plus de 60 000 Français seraient établis aujourd'hui dans la République de l'Uruguay.

Quel avantage donc pour notre commerce que celui d'une population aussi considérable de nos nationaux, venant augmenter l'influence politique de la France qui croit toujours dans les pays étrangers, en raison des relations commerciales que la mère-patrie y entretient, apportant avec eux nos mœurs, nos habitudes, nos usages, nos goûts et nos besoins. De là, augmentation de nos expéditions maritimes, présentant un débouché toujours croissant aux produits de notre industrie.

Ainsi, tous les armateurs, expéditeurs et négociants de nos places maritimes; tous les fabricants et industriels de nos grandes villes manufacturières; tous les commissionnaires, exportateurs, marchands en gros, détaillants de la capitale, faisant des affaires directement ou indirectement avec le Rio de la Plata tous, disons nous, ont un immense intérêt à voir s'aplanir les difficultés jusqu'ici insurmontables qui se sont opposées à la solution de cette importante question, qui, depuis huit ans n'a pas fait un seul pas, et se trouve encore aujourd'hui au même point qu'en 1841, malgré l'envoi successif dans ce pays, de plusieurs plénipotentiaires français et anglais.

D'ailleurs, toutes les personnes qui ont étudié les questions commerciales sous leur véritable point de vue doivent parfaitement savoir que, si le commerce d'une nation aussi éminemment intelligente que l'est la nation française, ne se développe pas avec toute l'activité et l'essor qu'on peut en attendre; — c'est qu'il manque d'impulsion; — c'est qu'il manque de protection; — c'est le défaut de débouchés qui en est la cause! L'exemple de l'Angleterre est là d'ailleurs pour appuyer nos assertions.

Tout le commerce de la France doit donc se préoccuper fortement de la situation fatale que nous a faite dans la Plata la non-exécution du traité de 1840. Il est ensuite une chose bien certaine, assurée; c'est que, sans cette déplorable guerre, notre commerce expédierait chaque année dans ce pays pour une valeur de plus de cent millions de nos produits.

Un autre motif non moins puissant que ceux que nous venons d'indiquer, doit encore engager fortement MM. les commerçants et industriels à tourner leurs regards du côté de cette partie du monde.

Nous voulons parler ici de la situation actuelle de la France.

On est forcé de reconnaître aujourd'hui, et il ne faut se le dissimuler, la révolution de février a ébranlé l'Europe entière. Il en résulte donc que les suites du coup qu'elle a porté à notre commerce, à nos industries, à toutes nos entreprises agricoles se feront sentir long-temps encore.

D'autre part, dans aucun autre pays du monde, le commerce français ne pourra trouver autant d'élément de prospérité que dans la république orientale de l'Uruguay, alliée naturelle de la France, réunissant à la fois

tant d'avantages sous le rapport de la richesse et de fécondité du sol. Malgré le massacre et le pillage, malgré les dévastations commises par les agents de Rosas, malgré les plaies profondes causées par dix années de guerre, les ressources d'un pays aussi fertile, aussi agréablement situé, d'une température si douce, si salubre, où l'on cultive avec un égal succès toutes les productions des deux hémisphères, les ressources, disons nous, d'un tel pays s'ont si grandes que bientôt une paix solide, durable, ramèneraient la richesse et la prospérité en donnant un immense élan à toutes les branches du commerce, surtout, si l'on songe quelle facilité donne aux échanges les fleuves larges, profonds et navigables qui sillonnent ces vastes et riches contrées et qui s'étendent à plus de 500 lieues dans l'intérieur des terres; force de nous restreindre par le défaut d'espace, nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro, et nous entrerons dans tous les développemens que mérite cette importante question.

(Le Phare Commercial.)

STATISTIQUE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

L'Assemblée Législative, sans parler de 47 anciens députés, de 10 ministres, de 17 maires, de 10 anciens préfets ou sous-préfets, de 14 commissaires du Gouvernement provisoire, d'un grand nombre de propriétaires, de 8 procureurs et avocats généraux, de 6 membres des conseils généraux et de 3 membres du Gouvernement provisoire, comptera dans son sein :

56 AVOCATS. — MM. Emmanuel Arago, Th. Bac, Odilon Barrot, Baroche, Bauchard, Ern. Bavoux, Baze, Béchard, Bellu, Berryer, Bodet, Bouhier de l'Écluse, Bourzat, Buffet, Buis, Canet, Carteret, Chaptal, Chaufour, Carbonneau, Ceyras, Cremieux, Corali, Cuillé, Dabaux, Léo de Laborde, du Fougerais, Dahirel, Demante, D-mars, Detours, Desèze père, Desèze fils, Dupin aîné, Charles Dupin, Flandin, Frichon, Gléozal, Janvier, Lacaze, Ledru Rollin, L'herbette, Maugain, Menard, Michel (de Bourges), Murel, Paillet, Parrieu fils, Pidou, Pougeart, Rateau, Repellin, Emile Rouffe, Sève, Vigues.

26 généraux, dont 1 maréchal de France. — MM. Achard, Baraguay d'Hillier, Bédau, Bugeaud, Cavagnac, Changarnier, Cécile (amiral), Gourgaud, Houtpout, (a), Hernoux (amiral), Husson, Lamoricière, Lauriston, Lebreton, Le Flô, Laine (vice amiral), Mahieu de la Rortte, Montholon, Oudinot de Reggio, Radoult de la Fosse, Rapatel, Regnault de Saint Jean d'Angely, Rei, Soubervie, Tartas, Vaudrey.

19 Médecins. — MM. Bajard, Bixio, Bourbousson, Champagnot, Chavoix, Chauvin, Debetz, Debré, Gastier, Lavergne, Lestiboudois, Moreau, D-lavalade Pichon, Raspail, Rigal Richard, Vacheresse, Vendois.

11 anciens pairs de France. — MM. Bioglie (de), Desmousseaux de Givré, Hout-dot (d'), Keratry (de), Molé, Montalembert, Moskowa (Ney de la), Mortemart (de), Sauvage (Barthelemy), Tathouet (de), Hugo (Victor.)

9 hommes de lettres. — MM. Keratry (de), Parfait (Noël), Pyat (Félix), Ponsard, Poujoulat, Sarrut (Germain), Reybaud (Louis), Thoret (Antony), Vitet.

8 ecclésiastiques. — MM. Cazalès (abbé), Coquerel, (pasteur protestant), Fréchet (abbé), Lismennais (abbé), Lecrom (abbé) de l'Épinay (abbé), Moënié (prêtre), Parisis (évêque).

9 capitaines — MM. Adelsward (d'), Bruckner, Colas, Espinasse, Madesclaire, Milotte, Murat Sistriviere, Tamisier.

1 colonel. — M. Ambert.

10 journalistes. — MM. Gallot, Considérant, Cantagrel, Crépu, Joigneaux, Kerdrel, Mathieu, Nettement (Alfred de), Pascal Duprat, Péan.

9 professeurs. — MM. Arago [François], Barthélemy Saint Hilaire, Damas, Gaslonde, Leverrier, Moreau, Quinet [Edgard], Wolowski, Monnier.

3 ingénieurs. — MM. Bineau, Charber, Cordier.

3 avoués. — MM. Crespel de Latouche, Lafosse (Rouget de), Favreau.

3 notaires. — MM. Deville, Etcheverry, Westercamp.

3 sous-officiers. — MM. Boichot, Commissaire, Rattier.

3 cultivateurs. — MM. König, Pigeon, Talon.

8 membres de l'institut. — MM. Arago [François], Dupin aîné, Hugo [Victor], Lelut, Molé, Thiers, de Tocqueville, Vitet.

3 meuniers. — MM. Chapon, Darblay, Duquesne.

5 ambassadeurs. — MM. Cécile [amiral], Beaumont [Gustave de], Lagrénée, Mathieu [de la Redorte], de Mortemart.

2 sous-chefs au ministère. — MM. Chauchar, Payer.

2 magistrats. — MM. Cordonel, Laurent [de l'Ardèche].

2 économistes. — MM. Bastiat, Wolowski.

2 couteliers. — MM. Favre, Fond.

2 menuisiers. — MM. Michaud, Perdiguier [Agricol].

Professions diverses. — MM. Poupin, horloger; Deamsrest, contre maître de filatures; Doutré, typographe; Martin Bernard, idem; Greppo, ouvrier en soie; Pelletier, aubergiste; Nadaud, maçon; Reynaud, confiseur; Descat, teinturier; D-nissel, brasseur; Benoit [Joseph], chef d'atelier; Allier, statuaire; Aubertin [Edouard], commissionnaire de roulage; Roussel, maître de forges.

Teatro Nacional.

GRAN FUNCION EXTRAORDINARIA.

HOY 19 DE AGOSTO.

Mr. Robert sumament reconocido al ilustrado público de esta ciudad por la indulgencia con que acogió sus trabajos en el arte que profesa, al mismo tiempo rinde los expresivos agradecimientos por la decidida protección con que lo favoreció en su primera representación, y tiene el honor de presentar en el día de la fecha un espectáculo variado en su totalidad, capaz en cierto modo de remuneración tan singulares distinciones, y como una prueba de su justa gratitud.

PRIMERA PARTE.

Juegos Chinescos, ejecutados con destreza extraordinaria por el jóven *Pernambucano*.

SEGUNDA PARTE.

Salto, Grupos y Deslocaciones ejecutados por los tres jóvenes, *Alexandro, Mandu* y la niña *Josefina*.

TERCERA PARTE.

UNA HORA DE MAJIA.

Mr. Robert tendrá el honor de ofrecer al respectable público una gran variedad de experimentos de física y majia, juegos de manos, nuevas transformaciones, metamorfosis extraordinarias etc. etc., concluyendo esta parte con la famosa suerte del *Calderon encantado*.

COCINA MILITAR.

CUARTA Y ULTIMA PARTE.

Ejercicios sobre la cuerda volante, á toda la altura del Teatro, ejecutados por el jóven *Alejandro*, terminando con el *Gran Remolino*, que jirará con tal velocidad, que no se podrá distinguir el color de los vestidos.

PRECIO DE LAS APOSENTADURIAS.

Balcones con sillas.....3 patacones y medio.
Palcos altos.....2 idem.
Lunetas.....medio patacon.
Idem y entrada de cazuela...idem idem.

NOTA. La entrada de Cazuela estará inclusa con el asiento: por tanto se previene que no habrá entrada particular.

A Vendre.

á très bon compte.

Les articles suivants, récemment arrivés de France.

Miel blanc de Narbonne, orge perlé premier blanc, Chloroforme, iodure de Potassium, iode Cyanure de Potassium, Arsenic en poudre, Sous-carbonate de soude pour les savonniers et les pharmaciens, Blanc d'Espagne pour les peintres, Bandages pour cadets et enfants, Pessaires, Canules à injections en Caoutchouc, Biberons montés en pis de vache, Suspensoirs, etc. etc. etc.

S'adresser, rue de la Convencion, n.º 145 et 147, au detour de la pharmacie du Lion D'or.

AVIS.

Un jeune Français muni des meilleurs certificats et recommandable par sa moralité, a l'honneur de prévenir ses compatriotes; qu'il donnera, soit á domicile ou en particulier des leçons de français. Il s'offre en outre d'enseigner la lecture, l'écriture et les premiers éléments du calcul,

A vendre

À TRES BON COMPTE

Sous carbonate de soude et blanc d'Espagne de 1^{ère} qualité, á l'usage de Messieurs les Pharmaciens, Peintres, fabricants de savon, de chandelles, etc. etc. S'adresser au bureau du journal.

PREFECTURE DE POLICE.

Pour la dernière fois on publie ci-après les deux articles de l'Edit du 1^{er} mars 1844 pour qu'on n'en allegue point l'ignorance dans les cas de leur application.

Article 9. Toutes les personnes qui arriveront á cette ville, se presenteront immédiatement au bureau de Police, ou on leur donnera une papelette qui prouvera qu'elles se sont présentées et elles seront invitées par l'officier chargé de delivrer ces papelettes á lire les dispositions de Police qui pourront leur être nécessaires. Ces dispositions écrites seront affichées dans l'antichambre du bureau, qui est toujours ouverte au public.

Article 10. La personne qui ne se conformera aux dispositions qui precedent sera passible d'une amende de 25 piastres ou d'une detention equivalente.

Montevideo, le 4 août de 1849.

AVIS DIVERS.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu á Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer á ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le defunt Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures apres midi.—Il se transportera aussi á domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n.º 118.

Montrichar.

RUE JUNCAL, n.º 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il á neuf, et blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure á simple et double detente.

De la place de la Matriz esquina du Cabildo on voit l'enseigne



Le soussigné devant partir très prochainement pour Buenos-Ayres et pour l'Europe, prie les personnes qui seraient en compte ou affaires avec lui, de vouloir bien s'adresser á lui directement rue 25 de mayo n.º 174.—Montevideo le 25 juillet 1849.

Valentin Gallino.

Nous invitons les personnes qui desireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, á adresser sans retard leurs demandes á l'imprimerie du journal, où il n'en trouve que très peu d'exemplaires.

Se compra

Una casita chica ó un sitio. Ocúrrase la a imprenta de este Diario.

LA CONSTITUTION

DE LA

REPUBLIQUE FRANCAISE,

Premulguée par l'Assemblée Nationale le 12

novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS rue Perez Castellanos n. 162.

A vendre

Un billar á un prix modéré, s'adresser rue de Zavala n. 93.

Nourrice.

Une jeune femme qui vient de perdre son enfant agé de quelques jours, de-ire rencontrer un nourrisson pour nourrir chez elle on en verra s'adresser rue de l'Uruguay n. 11.

Chambres Garnies

A LOUER.

Au jour et au mois. S'adresser á M. Auguste, ancien cuisinier de l'hospital, rue de Buenos Ayres n. 215.

Il previent aussi qu'il a un depot de meubles á vendre.

Gants et Cravattes

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, 251, maison du consul italien.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 1, a l'honneur de prevenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

Importante á todos

Agua de Colonia y agua sedativa del Dr. Raspail, esencia de anís, ginebra, canela y clavel, tinta negra y azul muy fina, lacre punzo negro de superior calidad, soda purgante y refresco, esencia coronada y Gratia probatum aceite de oso y de otras clases para el pelo de superior calidad, liquidos eficaz para curar los sabañones del Dr. A. Cooper, garantido, jabon vegetal para sacar manchas en paño cualquier que sea, Elixir de Guillen, vino de zarza par rilla del Dr. Albert. Todos esos renglones se encuentran y otros muchos de la misma clase en la Drogueria del Aguila Dorada, calle de Sarandi n. 222.

Les ouvrages suivantes reliés ou broché sont en vente á l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux.—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n.º 162.